

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 18 septembre 2009, à 13 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. François Picard, vice-président
M. Richard Côté, vice-président
Mme Lisette Lepage
M. Guy Perrault
Mme Denise Trudel

Assistent également: M. Alain Marcoux, directeur général
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absent: M. Raymond Dion

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

CE-2009-1903 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 407, la conclusion d'une convention de prêt entre la Ville de Québec et ExpoCité pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2008 d'ExpoCité, l'approbation des modifications au programme d'immobilisations pour l'année 2008 et l'autorisation, à ExpoCité, à emprunter la somme de 2 590 000 \$ - Renonciation au droit d'opposition - FN2009-050 (Ra-1495)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'approuver les modifications au programme d'immobilisations pour l'année 2008, telles qu'indiquées aux documents joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser ExpoCité à emprunter la somme de 2 590 000 \$ auprès de la Ville de Québec pour réaliser son programme d'immobilisations 2008;
- 3° d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 407*;

- 4° d'autoriser la conclusion d'une convention de prêt entre ExpoCité et la Ville de Québec, au montant de 2 590 000 \$, pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2008 d'ExpoCité, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de prêt joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de prêt entre ExpoCité et la Ville de Québec, au montant de 2 590 000 \$, pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2008 d'ExpoCité.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 407.

CE-2009-1904 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 474, la conclusion d'une convention de prêt entre la Ville de Québec et ExpoCité pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2009 d'ExpoCité, l'approbation des modifications au programme d'immobilisations pour l'année 2009 et l'autorisation, à ExpoCité, à emprunter la somme de 3 785 000 \$ - Renonciation au droit d'opposition - FN2009-051 (Ra-1495)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'approuver les modifications au programme d'immobilisations pour l'année 2009, telles qu'indiquées aux documents joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser ExpoCité à emprunter la somme de 3 785 000 \$ auprès de la Ville de Québec pour réaliser son programme d'immobilisations 2009;
- 3° d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 474;
- 4° d'autoriser la conclusion d'une convention de prêt entre ExpoCité et la Ville de Québec, au montant de 3 785 000 \$, pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2009 d'ExpoCité, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de prêt joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de prêt entre ExpoCité et la Ville de Québec, au montant de 3 785 000 \$, pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2009 d'ExpoCité.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 474.

CE-2009-1905 Demande de délai additionnel jusqu'en mars 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Utilisation du bois dans les projets de construction - DG2009-103 (Ra-1495)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'en mars 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, concernant l'utilisation du bois lors de la construction ou de la rénovation d'édifices.

CE-2009-1906 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009 - Service ambulancier et création d'un service de premiers répondants dans les secteurs de Lac-Saint-Charles, Saint-Émile, Val-Bélair et le nord de Beauport - PI2009-010 (Ra-1495)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner suite à la première recommandation de l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009, à l'effet que le conseil de la ville fasse les pressions nécessaires auprès du Gouvernement du Québec afin qu'il s'assure d'une couverture adéquate par les véhicules ambulances de tout le territoire de la ville de Québec;
 - 2° de ne pas donner suite à la deuxième recommandation du même avis de proposition.
-

CE-2009-1907 Avis de motion et adoption du Règlement sur des travaux de prolongement de la rue Lepire entre les boulevards de la Colline et Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1576 - Appropriation d'un montant de 600 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2009-231 (Ra-1495)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux de prolongement de la rue Lepire entre les boulevards de la Colline et Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1576*;
- 2° d'approprier un montant de 600 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1576. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2009-1908 Conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la « Fondation Famille Jules Dallaire » quant au versement d'une subvention, au montant de 5 300 000 \$, pour la réalisation de travaux de restauration à l'immeuble sis au 27 1/2 - 35, rue d'Auteuil à Québec et autorisation pour le versement de la subvention - Arrondissement La Cité - DE2009-108 (CT-DE2009-108) — (Ra-1495)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention, au montant de 5 300 000 \$, à la « Fondation Famille Jules Dallaire » pour la réalisation de travaux de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur de l'immeuble situé au 27 1/2 - 35, rue d'Auteuil, connu sous le nom de « Maison Loyola », le tout conditionnel à la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la « Fondation Famille Jules Dallaire » quant au versement, par la Ville, de cette subvention ainsi qu'à l'entrée en vigueur des Règlements R.V.Q. 1530 et R.V.Q. 1531;
- 2° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la « Fondation Famille Jules Dallaire » quant au versement, par la Ville, d'une subvention au montant de 5 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble situé au 27 1/2 - 35, rue d'Auteuil, arrondissement La Cité à Québec, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1909 Prolongement de la rue du Grand-Duc - District électoral de Saint-Michel (22) - Arrondissement Beauport - DE2009-111 (CT-DE2009-111) — (Ra-1495)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Les Aménagements René Drouin inc. », qui implique le prolongement de la rue du Grand-Duc sur une longueur approximative de cent-soixante mètres

linéaires (160 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « Les Aménagements René Drouin inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Aménagements René Drouin inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Aménagements René Drouin inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 29 610 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

CE-2009-1910 Avis de motion et adoption du *Règlement sur des travaux de construction et d'aménagement pour les fins d'équipements de loisir relevant de la compétence du conseil de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1523 - Appropriation d'un montant de 1 000 000 \$, à même le fonds pour parcs et terrains de jeux, en vue de la réalisation de ces travaux - LS2009-024 (Ra-1495)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction et d'aménagement pour les fins d'équipements de loisir relevant de la compétence du conseil de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1523;
 - 2° d'approprier un montant de 1 000 000 \$, à même le fonds pour parcs et terrains de jeux, en vue de la réalisation de ces travaux.
-

CE-2009-1911 Abrogation de la résolution CV-2009-0443, adoptée par le conseil de la ville le 20 avril 2009 - Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le versement, pour l'année 2009, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1571 - Conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, relative à une aide financière « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2009 - Annulation d'un protocole d'entente - CU2009-085 (Abroge CV-2009-0443) (Ra-1495)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0443, adoptée par le conseil de la ville le 20 avril 2009;
- 2° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le versement, pour l'année 2009, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1571*;
- 3° d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Québec, concernant les modalités applicables au versement d'une aide financière au montant de 1 440 900 \$, à la Ville de Québec, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'année 2009, en vue de l'achat de divers documents, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 4° de rescinder et de déclarer de nul effet le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et l'« Institut Canadien de Québec », le 4 juin 2009, mais non en vigueur, quant au versement d'une subvention à l'« Institut Canadien de Québec » pour l'achat de documents destinés aux bibliothèques « Le Tournesol » et « Chrystine- Brouillet ». L'annulation de ce protocole d'entente devient effective à la date d'adoption de la résolution par le conseil de la ville;
- 5° de demander au greffier, M^e Sylvain Ouellet, de transmettre la décision de la Ville à l'« Institut Canadien de Québec ».

Il est également résolu que le comité exécutif, sur proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, autorise la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

CE-2009-1912 Adjudication d'un contrat pour le remplacement des conduites dans le secteur Maizerets (VQ-41726) - Arrondissement Limoilou (PSP2009160) - AP2009-531 (CT-2184109)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Métro Excavation inc. », le contrat pour le remplacement des conduites dans le secteur Maizerets (PSP2009160), arrondissement Limoilou, pour un montant de 6 724 495,40 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41726 et à sa soumission en date du 25 août 2009, conditionnellement à l'obtention d'une subvention provenant du « Fonds de stimulation des infrastructures (FSI) ».

La séance est levée à 14h20

Régis Labeaume
Président

Line Trudel
Assistante-greffière

LT/hmd/lh/mcr/mc